



**Lettre circulaire aux départements ministériels,  
et par la voie hiérarchique aux administrations et services de l'Etat**

**Objet :** Déménagement des Archives nationales de Luxembourg entre 2025 et 2026 et l'impact lié aux versements d'archives publiques.

Madame, Monsieur,

Par la présente, je tiens à vous informer que les Archives nationales de Luxembourg vont déménager à partir de la fin de l'année en cours. Ce déménagement nécessitera la fermeture de leurs dépôts d'archives et donc l'arrêt des versements d'archives sur support papier du 1<sup>er</sup> mai 2025 au 30 septembre 2026, sous réserve d'imprévus majeurs.

Je souhaite vous informer également que les versements sur support numérique ne sont pas impactés par le déménagement et je vous encourage à profiter de cette période de gel des versements sur support papier pour préparer des versements numériques. Cette période est également propice pour préparer de manière qualitative des versements sur support papier en vue de leur prise en charge lors de la réouverture des dépôts. Le retrait de matériel de conditionnement (boîte d'archives et fardes) reste toujours possible dans une première phase, selon les modalités organisationnelles habituelles. Concernant les demandes de communications administratives, une information spécifique vous sera transmise ultérieurement.

Je tiens à vous renouveler la disponibilité des archivistes du service collecte, conseil et encadrement (SCCE) des Archives nationales pendant cette période afin de vous accompagner dans la préparation de vos versements à venir.

Pour de plus amples questions, le SCCE reste à votre entière disposition et votre point de contact principal pour toute question liée au déménagement via [scce@an.etat.lu](mailto:scce@an.etat.lu).

Je vous prie de bien vouloir transmettre ce courrier aux services compétents de votre ministère.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations très distinguées.

Eric THILL  
Ministre de la Culture